



Heures d'ouverture de la déchetterie

Depuis le samedi 18 avril 2015, la déchetterie est ouverte les samedis de 09h00 à 11h00 et les mercredis de 18h00 à 19h00.

PROJET DE FUSION



Le 30 novembre dernier la population des huit communes se sont prononcées sur ce projet d'avenir. La Municipalité est bien sûr déçue de l'issue négative de ce vote et la commune de Sauteruz ne verra donc pas le jour. La commune d'Oppens a accepté le projet avec 62 oui contre 22 non, soit un taux d'acceptation de 73.8% et une participation de 72.5%. La Municipalité tient à remercier sa population pour ce résultat ainsi que toutes les personnes qui ont œuvrés d'une manière ou d'une autre à cet ambitieux projet. Suite à deux séances réunissant les 4 communes (Oppens, Orzens, Rueyres et Bercher) qui ont acceptés le projet, il a été décidé de ne pas entreprendre de nouvelles démarches pour une fusion. En effet après analyse du manque d'avantages concrets, notamment financier, la phase négative actuelle des fusion et la motivation n'étant plus au beau fixe nous ont convaincus de ne pas remettre pour l'instant l'ouvrage sur le métier.

Aux propriétaires de chien(s)

Merci de ne pas laisser votre animal de compagnie gambader et faire ses besoins dans les cultures.

CARTE D'IDENTITÉ

Nous vous rappelons que toute demande relative à l'établissement de carte d'identité doit se faire au bureau communal de Vuarrens, qui est équipé informatiquement (photo et formulaire) dont voici les coordonnées ainsi que les jours et heures d'ouverture:

Place du Village n°3 (à côté de la boulangerie) Tél. 021/887.84.16

E-mail : greffe@vuarrens.ch

Heures et jours d'ouverture:

Mardi de 8h00 à 11h30 et de 17h30 à 19h30

Jeu de 8h00 à 11h30.

ELECTION D'UN(E) MUNICIPAL(E)

Mme Margrit Pitton ayant annoncé sa démission de la Municipalité pour le 30 juin 2015, une élection complémentaire aura lieu le **dimanche 14 juin 2015** en même temps que les votations fédérales. Le vote par correspondance ne peut être exercé que pour le premier tour. En cas de second tour, seul le vote au bureau de vote sera possible.

Ouverture du bureau de vote 1er tour : 9h00 à 10h00

2ème tour : 11h00 à 12h00

Le dernier délai pour le dépôt des listes en vue du premier tour est fixé au lundi 4 mai 2015 à 12 heures précises au greffe municipal.

Toute liste de candidature doit :

- être signée par 3 électeurs domiciliés dans la commune avec l'indication de leur(s) nom(s), prénom(s), année de naissance, lieu(x) d'origine, profession et domicile;
- mentionner un mandataire et un suppléant; à défaut, le premier des signataires est considéré comme mandataire et le suivant comme suppléant;
- être accompagnée d'une déclaration d'acceptation signée par chacun des candidats qu'elle comporte; la signature peut être remplacée par celle d'un mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration;
- porter une dénomination distincte et indiquer les nom(s), prénom(s), année de naissance, lieu(x) d'origine, profession et domicile de chacun des candidats.

Des informations complémentaires sont affichées aux piliers publics ou sont disponibles auprès du greffe municipal (bureau ouvert le jeu de 17h00 à 19h00)



Chère Margrit (ou Margo, Gritli),
Au nom de la Municipalité, je tiens vivement à te remercier pour ton dévouement durant ces quasi 3 législatures (1er janvier 2002 au 30 juin 2015) au cours desquelles nous avons pu apprécier et profiter de tes compétences, de ton envie de bien faire, de ta bonne humeur et surtout de ta chaleur humaine.

Tu as su gérer de façon optimale tous tes dicastères qui furent lors de notre premier mandat commun la paroisse et les écoles. Ce dernier fut remplacé ensuite par celui des bâtiments qui t'apportera ton plus gros challenge, la rénovation totale des deux appartements du collège, chantier que tu as su mener de main de maître dans ce milieu un peu «macho» des entrepreneurs du bâtiment. Il y a également la réfection totale de la place de jeux du collège qui rassemble jeunes et moins jeunes de notre village. Je pourrais encore citer d'autres travaux qui ont marqués ta fonction de municipale mais je vais surtout mettre en avant ton esprit d'équipe.

Malgré le grand vide que tu vas laisser, nous comprenons le moment choisi pour prendre ta « retraite politique » et ainsi bénéficier de plus de temps pour ta famille et tes multiples autres activités. Mais attention, il reste encore un peu plus de deux mois de boulot, chère collègue !

Encore merci pour tout et bon vent pour la suite de ta vie sans la « muni ». Gros bisous.

Pour la Municipalité
Pascal Pitton
Syndic

CONSEIL GENERAL - Séance du 03.11.2014 :

A l'appel 17 membres sur 29 inscrits sont présents, 7 excusés et 5 absents.

ASSERMENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Il n'y a pas de nouveaux membres lors de cette séance.

PREAVIS MUNICIPAL N°1- Budget 2015

Madame Laure Ravera présente le budget 2015 en développant les points qui demandent des commentaires. Le budget 2015 présente un total des charges de Frs. 705'479.- contre un total des revenus de Frs. 705'396.- prévoyant un déficit des revenus de Frs.83.-.

Monsieur Christian Matter lit le rapport de la commission de gestion et des finances qui recommande au conseil de suivre le préavis de la municipalité tel que présenté.

Au vote, le budget 2015 est accepté à l'unanimité.

PREAVIS MUNICIPAL N°2-Taux d'imposition pour 2015-2016

Madame Laure Ravera présente le préavis. Les investissements prévus ces prochaines années ne pourront pas être financés par notre marge d'autofinancement et le recours à l'emprunt sera obligatoire. Il serait inopportun aujourd'hui de modifier notre taux à la baisse et se priver de revenus utiles au fonctionnement courant de la commune ainsi qu'à l'investissement ou au désendettement.

Au vu de ce qui précède et de la faible marge de manœuvre financière de notre commune, la Municipalité vous propose de maintenir le taux d'imposition de base à 81% pour les années 2015 et 2016. Les autres postes de l'arrêté d'imposition restent également maintenus tels quels.

Le rapport de la commission de gestion et finances est lu par M. Christian Matter. La commission propose au Conseil d'adopter le préavis tel que présenté. Au vote le préavis n°2 est accepté à l'unanimité.

PREAVIS MUNICIPAL N°3-Augmentation du plafond de cautionnement au profit de l'Association Scolaire Intercommunale de la Région d'Echallens (ASIRE)

Monsieur Pascal Pitton présente ce préavis qui a pour but d'inviter le Conseil général à adopter un nouveau plafond de cautionnement à hauteur de Frs. 400'000.-, remplaçant l'actuel fixé à Frs. 50'000.- par la validation, le 06.12.2011, du préavis n°3 (Fixation des plafonds en matière d'emprunts et de risque pour cautionnement pour la législature 2011-2016). Le montant du cautionnement pour l'ASIRE est de Frs. 397'846.-

Le rapport de la commission de gestion et finances est lu par M. Christian Matter. La commission propose au Conseil d'adopter le préavis tel que présenté. Au vote le préavis n°3 est accepté par 13 oui et 4 abstentions. Suite aux communications municipales et individuelles le Président lève la séance à 21h50.